



La mere de mon fils demenage doit elle me concerter pour les droi

Par **magicien**, le **15/03/2008** à **14:24**

bonjour

Mon fils (6 ans) dont la garde ce situe chez sa mere, vient de m'apprendre qu'ils vont bientot demanger a lille, moi j'habite dans la region parisienne, je vais chercher mon fils 1 samedi sur 2 et je le ramenne le dimanche soir, de meme pour les vacances, c'est toujours moi qui vais le chercher et le ramener, ayant les memes droit que madame, droits parental, (santé école etc... ces mêmes droits nous ont été donnés suite à une ordonnance du tribunal, les week-ends ainsi que les vacances ont été aussi planifiés suivant les années pairs et impairs, peut-elle partir comme ça sans mon avis puisque tout sera remis en question sur les week-ends, vu le trajet, doit elle repasser devant le juge, mon fils ne veux pas partir il souhaite vivre avec moi, le juge peut t'il prendre cela en considération, quelles sont mes droits en vu de son déménagement, à savoir qu'elle est marié et a trois enfants dont mon fils, trois enfants issus de trois pères différents.

Merci

Par **diejote**, le **17/03/2008** à **17:34**

bonjour .si l enfant qui a 6 ans decide de vouloir vivre avec vous c est qu il doit avoir un soucis avec sa mere;sinon je ne vois pas pourquoi a cet age là il veut la quitter.le juge pourra l entendre mais ne prendra peut etre pas sa decision en fonction de ce que l enfant dit.Il sait que les enfants sont tres influencables mais par contre il pourra se renseigner pour voir si le

mere s en occupe bien et si c est le cas je ne pense pas qu un juge lui enlevera.plus tar quand il grandira il pourra choisir ,ses dires seront plus ecoutes mais en attendant il faut vous arranger tous les 2 pour les trajets et les moyens de paiement a partager.le gens bougent a notre epoque et rien ne les interdit de le faire sauf si l enfant est en danger bon courage

Par magicien, le 17/03/2008 à 19:49

je fais suite a votre reponse qui hélas me fais bien peur, si je comprend bien ce que vous me dites, c'est qu'elle peut partir au bout du monde et emener mon fils, et entre nous elle ne ce soucis meme pas de son fils, sans meme demander mon accord, a savoir que j'ai aussi l'autorité parental en commun et comme dit l'ordonnance du tribunal " dit qu'a defaut de meilleur accord entre les parties, l'enfant résidera chez son pere"

il est vrai que mon fils ne manque de rien physiquement, mais mentalement c'est très dur, il nous parle jamais de sa mere, mais beaucoup de son beau pere en bien (heureusement qu'il est là), mon fils m'a même dit, "j'ai peur de dire a maman que je veux rester avec toi , car elle va encore me gronder"

il n'y a aucune entente entre nous t'en que rien ne l'arrange, elle ne pense pas a son fils, eloigner son fils de son pere ne ferai que l'arranger.

quel recours puis je avoir, si ce n'ai que d'attendre qu'il grandisse (mais en attendant il souffrira)

merci

Par dieljote, le 17/03/2008 à 21:12

bonsoir c est bien ce que je disais votre fils n est pas heureux avec sa mere et c est a vous de le demontrer devant le juge avec des preuves de son entourage et du votre .Je pense aussi qu un enfant qui ne va uniquement le week end chez son pere n a peut etre pas les memes obligations que lorsqu il reste la semaine chez sa mere avec tout ce que ca comporte .devoirs, coucher tot etc...l enfant peut etre entendu par le juge c est sur et il tranchera je ne sais pas si separer un enfant de 6 ans a une mere est la meilleure solution tout ce que je sais c est que dans quelques annees il pourra choisir plus facilement bon courage

Par magicien, le 17/03/2008 à 22:23

le demontrer c'est une chose difficile, car comme je vous le disait, il ne lui manque rien,il a tout en materiel mais il lui manque juste l'amour d'une mere cela vaut tout les millions du monde, et puis l' entourage de mon fils c'est soit ma famille ou celle de sa mere, parole contre parole, et puis malgres que mon fils je ne le vois que tout les quinze jours, il a aussi des regles a la maison, il fais ses devoirs avant de jouer; et le vendredi soir comme le samedi, je ne le couche pas tard, puis vous me dites que ce n'est pas bon non plus de séparer une mere a un

enfant, mais la situation se n'est pas moi qui le créer et il n'est pas bon non plus **de séparer un enfant de son pere**. donc si je comprend bien si je fais quelque chose on me reprochera de séparer un fils a sa mere, mais par contre si c'est l'inverse elle demenage et que je vois mon fils tous les 36-15 du mois on trouvera cela normal.

on comprend pourquoi maintenant qu'il y a autant d'enfants perdus et non écouter, car ce qui font les lois crois mieux savoir que l'autre, ou non jamais vécu se genre de drame et que certains se cachent derriere de loi (non humaine a mon sens) surtout pour l'avenir de nos enfants

j'espere qu'un jour certaines lois changeront et deviendront plus humaines

merci

Par **dieljote**, le **19/03/2008** à **21:54**

bonsoir je pense que dans votre cas il serait normal que vous fassiez une requete pour obtenir la garde de votre fils surtout si il ne veut pas rester avec sa mere .Au moins essayer comme ça apres vous saurez que vous avez tout tenter pour avoir votre fils.Celui ci va grandir et dans quelques annees il choisira l endroit ou il veut vivre reellement.mais en attendant il vous faudra patienter et c est tres dur par moment .En tout cas quoi qu il arrive vous etes son pere et vous le resterez a vie bon courage